



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 mars 2018

**Objet de la délibération**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018- BUDGET ANNEXE DU PORT**

Le vingt neuf mars deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Marc LE BOUHART, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle DOLLÉ à Marie-Françoise CERESZ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Katy BOUILLAUT à Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN à Jean-François LE CORFF, Frédéric TOUSSAINT à Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Pascal LE LIBOUX à Alain HASCOET, Nolwenn LE ROUZIC à Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET à Anne LAVOUÉ, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Franck LE GOURRIÉREC à Thierry FALQUERHO

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CERESZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2018.03.015**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018- BUDGET ANNEXE DU PORT**

**Rapporteur : Jean-François LE CORFF**

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2017, il y a lieu d'intégrer les résultats de l'exercice passé.

Ainsi le budget supplémentaire du budget annexe du port d'Hennebont s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	2 000,00	16 845,72	18 845,72
Recettes	2 000,00	16 845,72	18 845,72

La section d'investissement est équilibrée par un virement de la section de fonctionnement pour des achats de matériels.

En section de fonctionnement, l'excédent de 2017 d'un montant de 16 843.72 € est affecté principalement au compte de prestations extérieures pour tenir compte de l'augmentation des charges de personnel du prestataire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29, et suivants,  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal le 05 mars 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources le 12 mars 2018,  
Vu le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➔ APPROUVE le budget supplémentaire 2018 du budget du port d'Hennebont.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU